

# LE CHOIX DE VIEILLIR

## CHEZ MÔÎ

Grâce aux services  
du Centre de ressources territorial  
pour les personnes âgées du  
*Valence d'Albigeois*

Lorsque les dispositifs existants ne suffisent plus (services à domicile, professionnels libéraux...), notre équipe de professionnels propose aux personnes âgées en perte d'autonomie qui le souhaitent, un accompagnement personnalisé et gratuit à domicile, permettant de vivre chez soi le plus longtemps possible.



### QUELS SONT LES SERVICES PROPOSÉS ?

- **Soutien à l'aidant** : Actions de répit, accueil d'urgence ou hébergement temporaire de la personne âgée.
- **Soins et expertise gériatrique** : santé **au domicile**. Évaluation de la fragilité, prestations de soins et télésanté, rééducation et réadaptation, prévention.
- **Aide à la vie quotidienne** : **coordination des actions**. Aide aux repas, à la toilette, au ménage, appui aux démarches administratives.
- **Habitat** : **adaptation du logement**. Évaluation de l'autonomie de la personne à domicile. Aides techniques, sécurisation via des équipements domotiques (chemins lumineux, capteurs de chute...) et permanence assurée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- **Activités** : **maintien du lien social**. Animations, accompagnement à la pratique d'activités culturelles, sociales, physiques, ou sensorielles.
- **Actions de prévention** : Semaine de prévention des chutes, sensibilisation à la nutrition, travail collaboratif avec Diabet'Occitanie...

### NOTRE ZONE D'INTERVENTION



### NOUS CONTACTER

**CRT VALENCE D'ALBIGOIS VYV DOMICILE**  
87 Route d'Albi  
81340 VALENCE D'ALBIGOIS  
05 63 48 20 40  
[crt.valencedalbi@vyv3.fr](mailto:crt.valencedalbi@vyv3.fr)

# LE CHOIX DE VIEILLIR

## CHEZ MÔÎ

Grâce aux services  
du Centre de ressources territorial  
pour les personnes âgées du  
*Valence d'Albigeois*



Comme beaucoup de  
nos aînés, vous  
souhaitez rester vivre  
chez vous ?

Lorsque les services  
et aides déjà en place  
ne suffisent plus pour  
la vie quotidienne,  
contactez notre équipe  
de professionnels.

Vous pourrez bénéficier  
d'un accompagnement  
personnalisé et gratuit pour  
des solutions  
concrètes adaptées  
à votre situation.



Crédits photos : Unsplash / Adbestock - Réalisation graphique : Agence aigme - temps Ne pas jeter sur la voie publique

Dispositif déployé et financé par



# LE CHOIX DE VIEILLIR CHEZ MÔÎ



## ON A TOUS...

Une grand-mère, un grand-Pa, papy ou mamie, près de chez soi, plus loin ou dans le cœur.

Alors pour nos aînés en perte d'autonomie en Occitanie, les Centres de ressources territoriaux proposent une solution d'accompagnement à domicile quand les services existants ne suffisent plus pour la vie quotidienne.

## QUAND FAIRE APPEL À NOUS ?

En cas de perte d'autonomie lorsque les services d'aides et soins existants ne suffisent plus pour permettre le maintien à domicile de la personne âgée.

Par exemple, à la suite d'un séjour à l'hôpital, lorsque les personnes doivent et souhaitent regagner leur domicile mais sans pouvoir être autonomes.

## ON S'OCCUPE DE TOUT...

- Respect du projet de vie du séniör
- Santé physique et bien-être moral optimisés à domicile
- Maintien d'un lien continu avec l'équipe pluridisciplinaire du Centre de ressources territorial
- Charge mentale allégée pour les aidants

Et ça vous fait du bien !



## QUI SOMMES NOUS ?

- Une équipe de professionnels qui organisent et coordonnent ensemble un accompagnement personnalisé, à domicile, des séniors désireux de rester chez eux, alors qu'une entrée en EHPAD semble inévitable.
- Cette formule «d'EHPAD à domicile» permet de compléter les dispositifs d'aides et de soins existants jusqu'à maintenant. Notre équipe travaille en partenariat avec les autres acteurs intervenant déjà auprès de vous et de votre proche aidant.
- Ce programme est déployé en Occitanie et financé par l'Agence Régionale de Santé pour accompagner nos aînés dépendants et leurs aidants en offrant la possibilité de continuer à vivre chez soi.



## POUR QUI ?

- Pour les séniors dépendants résidant sur le territoire et leurs proches aidants, qui s'interrogent sur les modalités de prise en charge et les possibilités de continuer à vivre chez soi compte tenu de leur perte d'autonomie.
- Après une évaluation des besoins à domicile par une équipe de professionnels, votre dossier sera étudié dans le cadre d'une commission d'admission pluridisciplinaire.



Parlez-en avec votre médecin traitant ou contactez notre équipe.

